

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Mettre en œuvre son enseignement

La planète Terre, l'environnement et l'action humaine

Région cannoise

nice-matin
Jeudi 18 février 2016

MANDELIEU-LA NAPOULE

Inondations : 22 actions à venir

Une réunion vient d'être organisée en mairie afin d'informer riverains et copropriétés des travaux qui seront réalisés autour du Riou. Lancement en avril

Plan anti-inondations du Riou suite : comme il l'avait promis lors de la réunion du 25 novembre (lire l'article du 27 novembre), Henri Leroy a convié, avant-hier soir, les résidents, syndicats et représentants de copropriétés du Riou à une réunion d'informations. Au menu : les 22 actions définies dans le cadre du PAPI 2 (Programme d'actions et de prévention contre les inondations) visant à créer un plan anti-inondations dans le secteur du Riou. La Ville, l'État et Canal de Provence les ont classées en quatre grands chapitres.

1 Les travaux sur les berges : Il s'agira à partir d'avril et pendant trois mois de réparer les berges abîmées par les inondations. Et de mieux organiser les végétaux en arrachant ceux qui déstabilisent les berges pour planter des essences plus adaptées. Également d'améliorer, gérer et adapter les berges situées en dehors du secteur du Riou, ceci afin de mieux canaliser l'eau, de guider son trajet (en amont du pont de la route qui va vers Fréjus) vers des zones de stockage (la plaine de Minelle) pour protéger les habitations. Pour ce deuxième point, il est question de réaliser d'abord une étude de faisabilité et de mener des négociations foncières. « Si nous ne parvenons pas à trouver des accords avec les propriétaires, nous monterons une DUP : déclaration d'utilité publique » a prévenu le maire sur ce



Les résidences proches du Riou (ici l'Argentière au lendemain des inondations) étaient conviées à la réunion. Le sous-préfet, Philippe Castanet était également présent. (Photo Patrice Lapoirie)

2 Protéger les bâtis : La ville entend commander un diagnostic de vulnérabilité des résidences. L'objectif étant de proposer des mesures de protection et de réduction de vulnérabilité pour chacune des rési-

dences. « En juin, nous reviendrons vers vous pour donner les mesures préconisées pour chacune des copropriétés » a précisé Jean-louis Trouvat, ingénieur de Canal de Provence. Quant au financement, a prévenu Henri Leroy : « Nous avons la pos-

sibilité de solliciter le fonds Barnier. Mais cela sera seulement à hauteur de 400 000 euros pour l'ensemble des copropriétés. En clair, les premières qui dégrèneront seront les mieux servies »

3 Réaliser un ouvrage de ralentissement des crues : LE gros dossier du PAPI, que Mandelieu espère mener à bien dans les deux prochaines années. Pour ce faire, il va falloir réunir les maires des quatre communes concernées et qu'ils s'entendent. En effet, la création de cet ouvrage est pressentie en amont de Mandelieu, sur le site des Barnières : une plaine agricole à cheval entre Tanneron au Nord, Fréjus au Sud et les Adrets à l'Ouest. Lancement espéré en août 2017.

4 Le système d'alerte : La ville va se doter d'un nouvel outil : « Predict » capable de réactualiser la situation météo d'un secteur toutes les 5 minutes, de prodiguer des conseils de sécurité et d'enclencher des procédures. Une application smartphone pourra également être choisie, permettant à chacun de se tenir au courant de l'évolution de la situation toutes les cinq minutes. Important à signaler, a conclu le maire avant de donner la parole au public : « Toutes ces actions seront menées en collaboration avec l'association des riverains du Riou créée suite aux inondations. » Pour le moment des riverains de Cap vert, Lavandin, Riviera et Argentières y ont adhéré.

CHRYSÈLE BURLOT
cburlot@nicematin.fr

Échanges

■ Il y a l'eau et le feu aussi !

Question : du représentant du conseil syndical des Quatre-Saisons : « Vous dites que vous allez changer la végétation, mais n'oubliez pas que nous sommes également sous le coup du PPRI (plan prévention risques contre les incendies) »
Réponse : « Bien entendu nous veillerons à replanter des espèces adaptées. »

■ Zone blanche : on fait quoi ?

- Question : « La résidence Riviera est en zone blanche et pourtant a été inondée. Sommes-nous obligés d'appliquer les préconisations et allons-nous passer en zone bleue ? »
- Réponse : « Juridiquement, en zone blanche, vous n'êtes pas obligés. Mais il est clair que d'ici quelques mois, vous allez passer en zone bleue et que les préconisations seront actives. »
Précision de Philippe Castanet, sous-préfet : « Sachez aussi que toutes les préconisations ne sont pas forcément coûteuses et que parfois, on peut se protéger à des tarifs raisonnables. »